

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

41-2025 Location d'un véhicule camion grue

Le Président de la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la location d'un véhicule afin d'assurer la continuité du service sur la collecte des cartons ;

Considérant que l'entreprise Location Voirie Environnement est la seule dans la région à pouvoir louer ce type de véhicule ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le devis de l'entreprise Location Voirie Environnement, 120 rue Rudolph Serkin 84000 Avignon pour la location d'un camion grue.

ARTICLE 2

Le coût de la prestation mensuelle est de 6 800 € HT soit 8 160 € TTC (TVA 20 %) pour une période de deux mois.

ARTICLE 3

Les crédits sont inscrits au budget 2025 à la ligne 61351.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 10 septembre 2025

Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 23/09/2025

Mise en ligne le : 23/09/2025